

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**du 19 Juillet 2010**

L'an deux mille dix, le dix-neuf juillet, le Conseil de la Communauté de Communes du Sauveterrois s'est réuni à la salle des fêtes de Sauveterre, sur convocation de Monsieur Yves d'Amécourt, Président.

**Présents :** *Christiane FOUILHAC, Serge RIZETTO (Castelviel), Yves RAYNE pv à Yves d'Amécourt (Cleyrac), Patrick MAUMY, Christiane DULONG (Daubèze), Didier LAMOUREUX, Annie POSSAMAÏ (Gornac), Bruno LIMOUZIN, Denis MODET (Mourens), Serge DURU, Éric TINTURIER (Saint Brice), Bernard REBILLOU, Jean GOUDIN (Saint Félix de Foncaude), Francis LAPEYRE, Chantal DALLA LONGA (Saint Hilaire du Bois), André GOUACHE, Martine LOPEZ (Saint Martin du Puy), Nicole BONNAMY, Henri HONEGGER (Saint Sulpice de Pommiers), Yves d'AMÉCOURT, Rémi BALLARIN, Claude LUMEAU Luc HERAULT (pv à Claude LUMEAU) (Sauveterre de Guyenne), Philippe BRY, Denis MARNIESSE (Caumont), Anne CATHERINEAU, Catherine DAKIR (Coirac), Jean-Marie VIAUD, Sylvianne LANGEL (Mauriac), Daniel BARBE, Florent MAYET, (Blasimon), Jean-Paul POUJON, Emmanuel BATAILLE pv (St Martin de Lerm).*

*Excusés : Corinne BALAN (Blasimon), Gilles BUSSAC (Sauveterre de Guyenne).  
Absente : Bernadette BOGET (Cleyrac).*

**Auditeurs libres :**

*Philippe PAGOTTO (Caumont), Claudette BIDOUSE (Coirac), Benoit PUAUD, Marie José LAWATHER (Sauveterre de Guyenne).*

Le Conseil est accueilli par le Maire de la Commune et son Conseil Municipal.

L'appel est réalisé par Martine Cauhapé, une feuille de présence circule pour inscrire les personnes présentes en tant qu'auditeurs libres.

Monsieur le Président demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir lui indiquer s'il y a des commentaires à apporter au dernier compte-rendu de la réunion.

Aucune modification n'est apportée, le compte rendu est ensuite adopté à l'unanimité.

Rémi Ballarin est nommé secrétaire de séance.

**Intervention de Mme Bottana (EDF)**

Par un diaporama, Mme Laurence Bottana présente les nouveaux services auprès des collectivités territoriales.

Les collectivités ont la possibilité de mettre en place la procédure de débit d'office pour le paiement de leurs factures d'électricité.

Mme Chevalard, notre trésorière, est favorable pour cette mise en place.

## POLITIQUE TARIFAIRE DES ACCUEILS DE LOISIRS

Depuis la signature du nouveau Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF et la MSA, les communes ou communautés de communes signataires ont l'obligation de mettre en place une politique tarifaire avant le 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Daniel Barbe présente le dossier à l'assemblée.

### ➤ Les critères

Dans un premier temps, il a été défini le nombre de tranche de quotient (5 tranches) et le choix du calcul du nombre de part, selon la méthode appliquée par la CAF pour le calcul du quotient familial. (QF)

Les tarifs seront propres à chaque structure tout en prenant en compte ces critères identiques.

Avant de poursuivre, Daniel Barbe demande au Président de délibérer sur ces critères de bases indispensables.

*L'assemblée après en avoir délibéré, décide, dans le cadre de la mise en place d'une politique tarifaire de retenir les critères suivants pour l'ensemble du territoire :*

#### - Les 5 tranches :

• Quotient 1 : < 400
• Quotient 2 : 401<x<600
• Quotient 3 : 601<x<900
• Quotient 4 : 901<x<1200
• Quotient 5 : + 1200

#### - Le calcul du quotient familial et des ressources retenues

- adultes	- 2 parts
- enfants	- 0.5 part
- 3 <sup>ème</sup> enfant	- 1 part
- A partir du 4 <sup>ème</sup>	- 0.5 part

**QF = Ligne 24 de l'avis d'imposition/ 12 mois/nombre de part**

*Les ressources prises en comptes devront être le plus précises possibles :*

- Les parents sont mariés = un seul avis
- Les parents sont séparés (famille monoparentale, un parent vit seul avec l'enfant et en a la garde principale) = l'avis de celui qui en a la garde
- Foyer recomposé en concubinage = les 2 avis

*En cas de changement de situation familiale durant l'année, une modification pourra être appliquée, sous preuve d'un document l'attestant.*

### ➤ Les tarifs des accueils de loisirs

Trois simulations ont été présentées à la commission enfance jeunesse. La commission a exclu la 2<sup>ème</sup> proposition, et s'est prononcée sur la 3<sup>ème</sup> avec un écart très serré (une seule voix d'écart).

La commission ayant rejeté la proposition n°2, et la commission étant partagée sur le choix entre les propositions 1 et 3, le bureau a examiné les solutions 1 et 3.

A la suite d'un débat, le bureau a proposé de retenir la solution n° 1.

- les tarifs les plus bas sont largement diminués pour les familles modestes.
- Le bureau préfère la solution n°1 dans un premier temps, quitte à passer à la solution n°3 dans un second temps : « *Il est toujours plus facile de baisser les tarifs que de les augmenter* ».

Anne Catherineau et Daniel Barbe, qui étaient absents lors du bureau, regrettent que le bureau n'ait pas suivi l'avis de la commission. Anne Catherineau expose que la différence sera de 10 € pour les familles modestes, par mois.

Le Président rend compte des arguments du bureau : « *La diminution de tarif pour les familles modeste est déjà conséquente. Cette simulation est calculée par tranche de « quotient familial » et dans l'hypothèse où le nombre de familles ayant un quotient le plus bas serait en large augmentation, cela pourrait déséquilibrer le montant des recettes et l'équilibre budgétaire du service. Il convient donc d'observer l'impact de ces nouveaux tarifs sur l'équilibre du « système ».* »

Après un débat sur ce sujet un vote à main levée est organisé. La proposition n°1 est retenue à la majorité.

Anne Catherineau demande au Président de prendre part au vote.

Le Président répond que son rôle est d'animer le conseil communautaire et de tenir compte de l'avis de tous, et que lorsqu'une majorité claire se dégage, il ne souhaite pas prendre part au vote.

Quotient familial	Proposition n° 1	nombre de jours enfants 2009	%	Nouvelle tarification	référence avant sept 2010	
					cout journée CAF	/nb d'enfant
≤ 400	3,50 €	524	26%	1 834,00 €	5	2 620,00 €
Entre 401 et 600	5,50 €	309	16%	1 699,50 €	5,75	1 776,75 €
Entre 601 et 900	7,00 €	599	30%	4 193,00 €	7	4 193,00 €
Entre 901 et 1200	8,50 €	268	13%	2 780,00 €	7	1 876,00 €
≥ 1201 ou sans l'avis d'imposition	10,50 €	290	15%	3 045,00 €	7	2 030,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>35,00 €</b>	<b>1990</b>	<b>100%</b>	<b>13 049,50 €</b>	<b>31,75</b>	<b>12 495,75 €</b>

*L'assemblée après en avoir délibérée, met en place à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010 les tarifs des accueils de loisirs du territoire selon la grille présentée pour un an et sera ajustée s'il y a lieu.*

QF ≤ 400	3,50 €
QF entre 401 et 600	5,50 €
QF entre 601 et 900	7,00 €
QF entre 901 et 1200	8,50 €
QF ≥ 1201 ou sans l'avis d'imposition	10,50 €

## **OUVERTURE & FERMETURE D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION A TEMPS NON COMPLET**

Le Président donne la parole à Daniel Barbe.

Emma Farges a été recrutée à partir du 1<sup>er</sup> février 2010, pour s'occuper du pôle « espace jeunes », sur un contrat de 20 h puisqu'elle avait un engagement avec le SIRP du Haut Benauge. Mais le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), signé avec la CAF et la MSA prévoit un ¾ temps.

Depuis, une organisation s'est mise en place avec le SIRP du Ht Benauge et à compter du 1<sup>er</sup> septembre, il est possible d'augmenter le temps d'Emma, passant à 26.5 h / semaine comme prévu dans le CEJ.

Afin de tenir notre engagement auprès des partenaires, le Président propose d'ouvrir un poste d'adjoint d'animation à 26.50 h et de fermer celui de 20 h.

Daniel Barbe remercie la présidente du SIRP, Annie Possamaï.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte cette décision et décide d'ouvrir un poste d'adjoint d'animation à temps non complet à 26,50 heures et à fermer celui de 20 heures.*

## **RENOUVELLEMENT CONTRAT ADJOINT TECHNIQUE**

Stéphanie Lavaure a été recrutée suite à la démission de Corinne Château en tant qu'adjoint technique à compter du 1<sup>er</sup> février 2010 jusqu'au 31 août. Elle s'occupe du service des repas et du ménage de l'accueil de loisirs de Sauveterre.

Après en avoir débattu en réunion bureau, il est proposé de renouveler son contrat (CDD) pour un an à raison de 17 h 30 /semaine.

L'assemblée donne l'accord au Président pour renouveler le contrat de Stéphanie Lavaure.

## **MULTI ACCUEIL – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Le Président informe que la commission DDR (Dotation de Développement Rural) s'est réunie le 2 juillet à la Préfecture et qu'elle a donné un avis favorable à l'attribution d'une subvention de 157 000 € sur le projet de crèche multi-accueil.

Par ailleurs, la Communauté de Communes du Sauveterrois a reçu une lettre du Conseil Général expliquant qu'il ne pouvait pas s'engager *pour l'instant* sur ce projet et demandant de ne pas inscrire, pour l'instant, de recette du Conseil Général sur ce projet.

Le Président a proposé en réunion bureau de déposer un dossier au FEADER (Fonds Européens) puisque ce dossier est éligible car il est créateur d'emploi et qu'il s'agit d'une construction éco responsable.

Lors du dernier bureau, Patrick Maumy a demandé d'ajouter au projet : la géothermie, les panneaux photovoltaïque, la création de la voirie et les équipements ; soit au total environ 210 000 €. Il est à noter que des subventions supplémentaires pourraient être perçues au titre de l'ADEME (Etat) sur le projet de Géothermie. Le Président avait suggéré que ces points soient chiffrés en option dans l'appel d'offre.

Après une rencontre avec M. Blazquez, il a été noté que la géothermie pouvait faire partie du projet et que son coût était intégré au montant initial du projet.

La commission travaux suggère que la démolition et la voirie soient traitées hors marché.

Suite à ces différents points le Président propose le plan de financement suivant :

## PLAN DE FINANCEMENT

Version du 16/07/10

<b>MULTIACCUEIL</b>			
Dépenses	TOTAL		
	HT	TTC	
Démolition	33 000	39 468	
Multiaccueil, compris coursive et géothermie	389 620	465 986	
Relais Assistantes Maternelles (RAM)	60 000	71 760	
Jardin	60 000	71 760	
équipement	40 000	47 840	
<i>Option : Panneaux Photovoltaïques</i>	80 000	95 680	
<i>Hors marché : Voirie et réseaux divers (VRD)</i>	60 000	71 760	
Honoraires	75 183	89 919	
<b>Total dépenses</b>	<b>797 803</b>	<b>954 172</b>	
<b>Recettes</b>	<b>Taux</b>	<b>base</b>	<b>€</b>
DDR (MA et RAM)	35%	449 620	157 000
ADEME (photovoltaïque)	40%	80 000	32 000
FEADER (tout sauf photovoltaïque)	20%	717 803	143 560
CNAF MA 16 PLACES	12 500 €/place		200 000
CNAF RAM	50%	60 000	30 000
CNAF 4 PLACES supplémentaires	12 500 €/place		50 000

<b>Total subventions</b>	<b>612 560</b>		
FCTVA	15,49%	954 172	<b>147 801</b>
<b>Total recettes</b>	<b>760 361</b>		
<b>Autofinancement Cdc du Sauveterrois</b>	<b>193 811</b>		

M. le Président demande l'avis de l'assemblée.

Daniel Barbe informe qu'il s'abstiendra par principe sur ce plan de financement car il regrette la façon de travailler sur ce projet depuis l'origine. La commission Enfance Jeunesse n'ayant pas été informée de la dernière version du plan du multi accueil.

Patrick Maumy indique qu'il a rencontré M. Blazquez seul mais qu'une réunion aura lieu début septembre avec les 2 commissions pour valider la dernière version des plans avant le dépôt du permis de construire modificatif. Les nouveaux plans du multi-accueil que l'architecte vient d'adresser font suite à une réunion courant mai en présence des partenaires et des représentants des commissions Bâtiments et Enfance/Jeunesse.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte à la majorité (deux abstentions) le nouveau plan de financement et donne l'autorisation de déposer les demandes de subventions auprès du FEADER et de l'ADEME.*

## AVENANT HONORAIRES ARCHITECTE SALLE DE SPORT

La signature du marché avec l'ensemble des entreprises a eu lieu ce jour 2 juillet pour une livraison en fin d'année.

Maintenant que le coût définitif du bâtiment est connu, un avenant est proposé pour fixer les honoraires à M. Blazquez, à la somme de 36 639.46 TTC.

Après l'accord unanime du bureau, le Président le propose à l'assemblée.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer l'avenant.*

## STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

A la demande du SIPHEM qui modifie ses statuts, chaque Communauté de Communes doit prendre la compétence énergie et propose donc une nouvelle rédaction.

Après avoir présenté la nouvelle rédaction en réunion de bureau, il a paru nécessaire de préciser le point « protection et mise en valeur de l'environnement, soutien et animation des actions de maîtrise d'énergie ».

Après discussion avec M-Josée Vautrin, et pour ne pas écarter la commune de cette compétence, il est proposé de rajouter « **d'intérêt communautaire** » ; ce qui permet que cette compétence puisse être activée par la cdc **et** par les communes afin de garder cette compétence également auprès des communes.

La communauté de communes doit avoir cette compétence puisqu'il est prévu de l'activer lors du projet de la ferme photovoltaïque à Gornac.

De plus, nous profitons de ces modifications pour préciser les zones d'aménagement concerté (ZAC) d'intérêt communautaire afin de pouvoir continuer à bénéficier de la dotation bonifiée.

Dans le point « aménagement de l'espace communautaire », il est rajouté :

Les zones d'aménagement concerté (ZAC) d'intérêt communautaire : « zone de Gabachot » et « Lafon de Médouc » à Sauveterre de Guyenne et zone d'activité « Champ de Mayne » à Gornac.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité les présents statuts.*

Le Président demande à chacune des communes de délibérer au sein de leur conseil municipal sur ces nouveaux statuts.

Les statuts seront annexés au présent compte rendu.

#### **SIPHEM – DOSSIER ANAH Fonds énergie dans le cadre de la convention OPAH DD**

Dans le cadre de la convention prise par délibération du 30 mars 2009, le Président présente le dossier de Monsieur Jacky Seinsevin de Sauveterre validé par l'ANAH.

Il est proposé de lui accorder une subvention d'un montant de 550 € dès que les travaux seront réalisés.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte et demande à réserver la somme de 550 € à M. Seinsevin lors du prochain budget.*

#### **PROJET VELO ROUTE dans le cadre du PER**

Afin d'accélérer la relation entre la piste Lapébie et le canal latéral, sans attendre le tracé en « site propre », il est proposé de baliser un axe reliant Sauveterre à Mesterrieux appelé « vélo route ».

Le tracé a été présenté à l'ensemble des membres du bureau.

Le Président a proposé, aussi, de prévoir un tracé reliant la piste Roger Lapébie au lac de Blasimon et l'hôtel du château Semens à St Brice.

L'association « Entre deux voies » sera sollicitée à ce titre pour donner son avis sur les tracés.

Une rencontre aura lieu à la rentrée entre les 2 commissions tourisme de la Cdc de Monségur et de la Cdc de Sauveterre.

Les maires des communes concernées seront conviés à cette réunion.

Le Président propose à l'ensemble des élus de tester le trajet « Sauveterre-Mesterrieux » le 10 septembre pour se rendre à Mesterrieux où un concert est prévu avec un repas organisé par le GEG dans le cadre du festival « ouvre la voix ».

Au niveau budgétaire, M. le Président propose de consacrer à ces « véloroutes » un budget de 30 000 € issu de la taxe professionnelle de TIGF.

En effet, au vu de l'estimatif du coût des travaux de l'office du tourisme, il resterait une enveloppe pour ce projet à vocation touristique.

A ces 3 circuits de vélo route, Philippe Bry demande également d'étudier une relation au lac de Caumont et Didier Lamouroux au Moulin du Haut Benage à Gornac. Le Président ajoute qu'il serait souhaitable qu'une relation existe entre la piste et le collège de Sauveterre.

L'assemblée donne son accord de principe sur la somme allouée, et demande à la commission tourisme animation présidée par Nicole Bonnamy, de travailler dans ce sens avec l'OTEM.

Le dossier fera l'objet d'un dépôt par l'OTEM dans le cadre d'un Pôle d'Excellence Rural.

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

### **Signature Achat terres « lafon de médouc »**

La signature de l'acte a été réalisée le 23 juillet.

### **Comité de jumelage de Sottrum :**

Rémi Ballarin, Président de l'association rappelle que les allemands arrivent cette semaine. Le Président rappelle le principe de la charte qui sera renouvelée et signée le 27 juillet à 19 h à la cdc. Un exemplaire sera remis à chaque commune.

### **Point sur le dossier « Ferme photovoltaïque »**

M. le Président donne un retour de la commission administrative en charge d'instruire le dossier.

### **Distribution du journal FORCE+ :**

Après un problème de distribution sur certaines communes du journal, le Président demande à ce que soit envoyé à la Poste le devis de réimpression accompagné d'un courrier leur demandant une prise en charge et demande à surseoir au paiement de la facture de la distribution.

### **Point sur l'avancement des travaux des routes**

Serge Duru remet à chacune des communes le planning des travaux routiers.

### **Création d'une « Zone de Développement Eolien »**

Réunion le 2 septembre à 14 h au Relais des Services Publics.

**Réunion bureau** : Lundi 6 septembre à 18 h 30

**Prochain Conseil Communautaire** : Lundi 20 septembre à 18 h 30 à St Martin du Puy

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 20 h 00.

